VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAS DE LIMITE. PAS DE RESERVE.

VENTE EN PARTAGE DE PRODUCTEUR DE BONS REVENUS

BATISSES DOUBLES, SIMPLES ET A DEUX ETAGES,

PREMIER, QUATRIEME ET SIXIEME DISTRICTS.

ACTIONS COMPTES COURANTS ETC.

John George Loeck et al vs les Mineurs Gertrude Loeck et al—97,115, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER—Cicero A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 17 août 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 20 juin 1911 et signé le 26 juin 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, et d'un autre jugement rendu et signé le 18 juillet 1911 par ledit juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété foncière et effets mobiliers décrits comme suit, à savoir—

1. Un lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations dans le Quatrième District, dans l'îlet 276, borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, désigné comme lot 2, mesurant 42 pieds de face à la rue Washington sur 200 pieds de profondeur, situé à 108 pieds de l'encoignure de la rue Rempart. Numéros municipaux 1920-22 rue Washington, étant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté.

2. Un lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, dans le Quatrième District, l'îlet 276 borné par les rues Washington, Sixième, Dryades et Rempart, mesurant 28 pieds de face à l'avenue Washington, 200 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Rempart sur une première profondeur de 100 pieds sur le côté vers la rue Dryades de là il se rétrécit 3 pieds et a une deuxième profondeur de 100 pieds et a une largeur de 25 pieds dans le fond; composé de 25 pieds du lot 19 et 3 pieds du lot D. Nos municipaux 1916-18 avenue Washington. Etant un cottage double ayant 5 chambres de chaque côté et aussi chambres dans le fond.

3. Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus, désigné sur la liste d'assessment comme lot 16, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur 125 pieds de profondeur, numéros municipaux 2841-43 rue Dryades, étant un cottage double ayant 6 chambres de chaque côté.

4. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Quatrième District, dans l'îlet 283, borné par les rues Rempart, Saratoga, Sixième et Washington, désigné comme lot 16, mesurant 30 pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de 150 pieds, numéros municipaux 2836-38 rue Saratoga, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

5. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Quatrième District dans l'îlet 332, borné par les rues Washington, Quatrième, Liberté et Howard, désigné comme lot 4, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 127 pieds, 11 pouces et 5 lignes, numéro municipal 2315 rue Washington, étant un cottage simple avec 3 chambres.

6. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations, etc., dans le Quatrième District, dans l'îlet 314, borné par les rues Quatrième, Troisième, Franklin et Liberté, désigné par le No 4, commençant 90 pieds de l'encoignure des rues Franklin et Quatrième et mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et quatre lignes. Numéros municipaux 2213-15 rue Quatrième, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

7. Deux lots de terre dans le Quatrième District, dans l'îlet 435, borné par les rues Première, Deuxième, Prieur et Jeannet, désignés par les numéros 17 et 18; le lot 17 mesurant 31 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 126 pieds, 6 pouces; le No 18 mesurant trente pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Deuxième sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 124 pieds, 6 pouces, plus ou moins, formant l'encoignure des rues Deuxième et Prieur.

8. Un lot de terre, avec améliorations, etc., dans le Premier District, l'îlet 500, borné par les rues Poydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné comme lot 17, mesurant 30 pieds et 8 pouces de face à la rue Poydras, 29 pieds 11 pouces et 7 lignes dans le fond; 96 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot 16, et 98 pieds sur la ligne du lot 18. Numéros municipaux 2052-54 rue Poydras étant un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté.

9. Un lot de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Premier District de cette ville, l'îlet 500, borné par les rues Poydras, Lafayette, Prieur et Johnson, désigné par le No 18, mesurant 30 pieds et 3 pouces de face à la rue Poydras, 30 pieds sur la ligne du fond, 98 pieds sur la ligne du lot 17 et 99 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé, numéros municipaux 2050 rue Poydras étant une bâtisse à deux étages ayant environ 12 chambres.

10. Un morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses, dans le Quatrième District, îlet 284, borné par les rues Rempart, Washington, Saratoga et Quatrième, étant une moitié du lot 8, vers la rue Quatrième, mesurant quinze pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéro municipal 2723 rue Sud Rempart, un cottage simple ayant 3 chambres.

11. Un lot ou portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., dans le même District et îlet que le ci-dessus, désigné par les lettres A et B arpenté par George De Armas le 26 octobre 1906, le lot A mesurant 31 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, et le lot B mesurant 14 pieds de face à la rue Sud Rempart sur 120 pieds de profondeur, numéros municipaux 2725-27-29 rue Sud Rempart.

12. Un lot de terre, avec améliorations, dans le Sixième District, îlet No 1—Friburg, borné par les rues Pine, Elm, Lowerline et Magnolia désigné par le No 20, mesurant 30 pieds de face à la rue Lowerline sur 120 pieds de profondeur. Numéros municipaux 1017-19 rue Lowerline, étant un cottage double ayant 4 chambres de chaque côté.

Aussi vingt-et-une actions de la New Orleans Land Co., valeur au pair $10 chacune.

Vingt-cinq actions de la National Realty Co., Ltd, valeur au pair $10 chacune.

Vingt-cinq actions de la Third District Savings Bank and Trust Co., valeur au pair $10 par action.

Quatre-vingts actions de la Colonial Bank and Trust Company.

Un lot de comptes-courants.

Conditions—Comptant pour les actions et comptes courants. Propriétés foncières: Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un et deux ans, à l'option des acquéreurs, représenté par billet ou billets, portant sept pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, et des polices non-expirées d'assurances et de payer pour les actes de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur.

J. F. C. Waldo et Gabriel Fernandez, avocats pour les mineurs.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Occasion pour Accueillir un Charmant Cottage Double

DANS LE DEUXIEME DISTRICT,

Nos 3100 et 3102 RUE ST-PHILIPPE, COIN LOPEZ,

Entouré par des Lignes de Chars et Autres Agréments.

SUCCESSION DE PAUL A. MEYER.

No 96,382—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR LOUIS C. SPEAR & CO., Louis C. Spear, Encanteur—Il sera vendu MERCREDI, le 2 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le dit ordre étant daté et signé du 20 juin 1911, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 432, borné par les rues St Philippe, Dumaine, Rendon et Lopez, désigné par le No 16 mesurant plus ou moins trente pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur entre lignes parallèles de cent pieds, ledit lot formant le coin des rues St Philippe et Lopez.

Les améliorations consistent d'un charmant cottage double ayant galerie sur le devant, plusieurs chambres et chambre à bains de chaque côté, aussi hangar, citernes, lieux d'aisance de chaque côté, promenade en schilling, etc.

Etant la même propriété acquise par Paul A Meyer durant la communauté existant alors entre lui et Mme Armantine Raymond Meyer, son épouse, de L. A. Charbonnet, par acte passé pardevant F. D. Charbonnet, notaire, le 17 décembre 1908, enregistré dans le livre des transferts 222, folio 540.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la port on de crédit de ladite vente devant être représentée par un billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1911, l'acquéreur devant payer pour tous certificats nécessaires pour le passage de l'acte de vente ainsi que les frais de l'acte de vente, laquelle vente devant être passé pardevant Francis D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur devant faire un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de dix pour cent du montant de son enchère, avec L. C. Spear encanteur, au moment de l'adjudication.

2 juil—2 9 16 23 30—août 2

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE

William F. Sherwood vs Henry Graham, et als.

No 90,009—Cour Civile de District—Division B.

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

Trois Terrains de Valeur

Rue Irma, borné par les rues Lower Line, Pine et Ann.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement in et rendu en Cour ouverte le 30 octobre 1909, et le jugement signé en Cour ouverte le 26 octobre 1909, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lowerline, Pine, Irma et Ann, désignés comme lots Nos 12, 13 et 14 dans l'îlet No 54, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Irma, autrefois Louisa, sur cent vingt pieds de profondeur formant le coin des rues Pine et Irma.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Sidney F. Gautier, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CATHERINE LANGE EPOUSE DE CHARLES FOGHT NO 96,033. COTTAGE DOUBLE, AYANT DEUX ETAGES DANS LE FOND, NO 1935 AVENUE LAFAYETTE, A L'ENCAN, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO 311 RUE BARONNE, MERCREDI, LE 16 AOUT, A MIDI.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, et adressé à Meyer Eiseman, Encanteur, nous vendrons à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci après décrite.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, et situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Lafayette, les rues Urquhart, Port et Villeré, désigné comme lot numéro trois et mesurant environ trente pieds de face à l'avenue Lafayette sur cent treize pieds sept et demi pouces en profondeur, le tout d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire, le 16 février 1870.

Les améliorations sur cette propriété comprenant un cottage double ayant deux étages dans le fond, contenant de chaque côté 2 chambres au rez-de chaussée et une chambre au premier étage, grande cuisine s'étendant d'un côté de la maison à l'autre, n'ayant pas de séparation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur faits payables à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et privilège spécial sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être tenue assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant payer en sus et plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1911, les frais de tous certificats nécessaires en vertu de la loi et pour l'acte de vente pardevant Herman Michel, notaire, l'acquéreur devant déposer 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication avec l'encanteur.

WILLARD & EISEMAN,
MEYER EISEMAN, Encanteur.

Lazarus, Michel et Lazarus, avocats.

16 juil—16 23 30—août 6 13 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Texas Oil Co. vs National Fish and Oyster Co., Inc.

No 97,017—Cour Civile de District, Div. A.

Au Plus Haut Enchérisseur.

1 lot de meubles de bureau, incluant "typewriter", 1 lot de boîtes en fer blanc, seaux sacs, etc., relatives à un commerce d'huîtres, 1 lot de comptes courant etc., appartenant à la National Fish and Oyster Co.

A l'encan, LUNDI, le 31 juillet, à 11 heures a. m., sur les lieux, coin des rues St-Pierre et N. Liberté.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Léonard L. Stern, Encanteur. Il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 17 juillet 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les effets mobiliers ci-après décrites, à savoir.

1 lot de meubles de bureau, consistant de pupitre, chaises, typewriter, etc.

1 lot de seaux à candies, 300 boîtes en fer blanc vides M. T., de 3/4 quarts, Collender, 250 sacs, 1 lot de seaux galvanisés, alance, table à ouvrir les huîtres etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux au plus haut enchérisseur.

Foster, Milling, Brian et Saal, avocats.

20 juil—20 23 30 31

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE."

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogues de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

Par Miltenberger & Hincks

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSEPH PURPE.

No 97,525—Cour Civile de District, Division C.

SANS LIMITE OU RESERVE.

Cottage Double dans le 4me District.

Terrain 30' x 114', Mesure Française.

Nos 615-617 RUE STE-MARIE,

Entre les Rues St-Thomas et Chippewa.

PAR MILTENBERGER & HINCKS—Ernest Miltenberger Jr, Encanteur—JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre signé le 14 juillet 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, les rues St Thomas (autrefois Fulton) Ste-Marie et Chippewa, désigné par le No 2 sur un plan, par C. F. Zimpel, voyer, daté du 12 mai 1831, déposé pour référence en l'étude de H. B. Cenas, notaire, lequel lot mesure cinquante pieds de face à la rue Ste-Marie sur cent quatorze pieds de profondeur, mesure française. Les bâtisses et améliorations là-dessus sont désignées par les Nos 615-617 rue Ste Marie.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres, ayant cuisine à part dans le fond; aussi grand hangar dans le fond du No 617, citernes, etc., grande cour.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1911, en sus, et en plus du prix de la vente. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication avec l'encanteur. L'acte de vente pardevant Chas I. Denéchaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MILTENBERGER & HINCKS,
Encanteurs, 225 rue Baronne.

Anthony J. Rossi, avocat.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN,

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR

E. B. Farrar vs St. Louis, New Orleans Atlantic Canal and Transportation Company.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 97,150.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet

MARDI 22 AOUT 1911

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan au plus haut enchérisseur, pour du comptant, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 13 juillet 1911, dans la su dite affaire—

Toute la propriété mobilière et immobilière qu'il y en a, et toutes les franchises de la St. Louis New Orleans Atlantic Canal and Transportation Company et particulièrement la propriété suivante

1° La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company par acte No 116 de la Législature de l'Etat de la Louisiane de 1860, pour qu'elle fasse usage et améliore le Bayou Dupré dans la paroisse St-Bernard comme partie de son canal et le cours d'eau du Lac Borgne à la rivière Mississipi.

2. La franchise accordée par l'Etat de la Louisiane à Richard Stewart et ses associés par acte No 98 des lois de 1855 pour relier les eaux de la rivière Mississipi et du Lac Borgne par un canal à travers la paroisse de St Bernard, laquelle franchise fut vendue à la Mississipi and Mexican Gulf Ship Canal Company par Stewart et ses associés.

Toutes les franchises ci-dessus décrites ayant été vendues et étant devenues la propriété de ladite St Louis, New Orleans Atlantic Canal and Transportation Company comme les successeurs de la Mississippi and Mexican Gulf Ship Canal Company.

Conditions—Comptant

L'acte de vente pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Richard Lyons, receveur.

21 juil—21 30—août 6 20 22

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Bons Terrains dans le Troisième District pour bâtir.

Succession de Michel Gillise.

No 96,606—Cour Civile des District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 24 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 20 juillet 1911 de l'Hon E K Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1548, autrefois l'îlet No 116, borné par les rues Hope, Duels, St-Antoine et Annette, originellement désignés comme un lot sous le No 12, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, prerogatives, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 1374, autrefois l'îlet No 105 du Faubourg Marigny, borné par les rues Magistrat (maintenant Dorgenois), Law, St Antoine et Bagatelle (maintenant Bourbon), originalement désignée comme un lot sous le No 1, mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur 12 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Lesdits lots formant l'encoignure des rues St-Antoine et Dorgenois.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant L. M. Graham, notaire, aux frais des acquéreurs.

C. C. Friedrichs, avocat.

23 juil — 23 30—août 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple en Bois, élevé de terre.

No 738 Avenue Louisiana.

Succession de William Harvey.

No 97,382—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 7 juillet 1911, de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant en congé, la propriété ci après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple en bois, élevé de terre No 738 avenue Louisiana, sur du "concrete" et briques, contenant galerie, 8 chambres bien tapissées, ayant large chemin sur le côté pour voiture sur un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Dechaise, Chippewa et Annunciation, désigné par le numéro 19, lequel dit lot mesure 30 pieds 10 pouces de face à l'avenue Louisiana sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénation et les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1911 et payer pour les frais des certificats nécessaires pour passer l'acte de vente de la propriété. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dart, Kernan & Dart, avocats.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet.

JEUDI le 3 août 1911 à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre daté du 22 juin 1911, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la Succession de James et Clara Christie No 96,607, la propriété ci après décrite, à savoir.

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 39, sur un devis par D. E. Seghers & Ses voyers, daté du 2 décembre 1909, et mesurant d'après ledit devis 24 pieds 11 pouces de face à la place Desaix à son intersection avec le Chemin Gentilly sur 374 pieds 11 pouces de profondeur à l'avenue St-Bernard, 346 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 40 sur ledit devis et 16 pieds 10 pouces et 8 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant un cottage simple en bois à un étage contenant galerie et quatre chambres et une bâtisse à un étage dans le fond contenant deux chambres "out house", etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreyfus, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, H. A. Miles, avocats.

2 juil—2 9 16 23 30—août 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double Substantiel en Bois à un Etage,

Nos 1926-1928 rue Villeré.

Succession de Oscar Estopinal et de Philemène Bolis, son épouse.

No 97,483 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 6 juillet 1911 de l'Hon. E K Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage double substantiel en bois à un étage, Nos 1926-1928 rue Villeré, contenant 4 chambres, cabinet, cuisine, hangar etc., sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Urquhart, Touro et Bourbon, désigné comme lot No 14 de l'îlet 509 sur le rôle d'assessment de la Paroisse d'Orléans et par la lettre B sur un plan de D'Hémécourt, le 11 décembre 1850 déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, et mesurant en mesure américaine 45 pieds 7 pouces de face à la rue Villeré sur 32 pieds de profondeur entre lignes parallèles, dans un voisinage bien peuplé ayant un bon service de chars, loué au taux de $144 par an.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

L'acte de vente et tous certificats nécessaires aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

Legier & Gleason, avocats.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 1232-1234 RUE BURDETTE.

Succession de Mme Mary Woodson.

No 97,243—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 17 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 10 juillet 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, agissant pour l'Hon Fred. D. King, juge de la Division B maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Le joli cottage en bois double à un étage, Nos 1232-1234 rue Burdette, retiré de la banquette, contenant galerie, 5 chambres, office, hangar, etc., de chaque côté, sur un certain lot de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 154, borné par les rues Fern, Burdette, Oak et Plum, ledit lot est désigné par le No 9 et mesure d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire le 24ième janvier 1871, 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composé du tout du lot 9, et 30 pieds du fond du lot 11, ainsi d'après un plan, dressé par B. C. Brown voyer daté du 25 septembre 1909, annexé à un acte de vente passé pardevant J. F. Meunier, notaire, le 29 janvier 1910, acquis par Mary Edwards épouse de William Woodson, par jugement de la Cour Civile de District dans l'affaire de la Succession de Richard Edwards et son épouse. Enregistré, livre des transferts 229, folio 297. La rue Plum est asphaltée, près des lignes de chars et dans une section qui démontre des améliorations rapides.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Joli Lot de Terre, Rue Claiborne, entre Joséphine et Melpomène, Ilet Derbigny.

Dans l'affaire de Rosell McWilliams vs Héritiers de Minnie Harwood Rouach.

No 97,158 Cour Civile de District, Division A

EN vertu d'un ordre rendu le 26 juin 1911 et signé en Cour ouverte le 30 juin 1911 par l'Hon. Geo. H. Théard, je vendrai à l'enchère publique, MARDI, le 1er août 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 414 sur le rôle d'assessment, lequel est borné par les rues Claiborne, Joséphine, Derbigny et Melpomène, et mesurant plus ou moins 129 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade à la rue Melpomène de 281 pieds 11 pouces et s'étendant vers la rue Derbigny sur laquelle il a une façade de 44 pieds 11 pouces avec une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Joséphine de 281 pieds.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer en sus et en plus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1911, et payer pour tous certificats et l'acte de vente pardevant W. F. Brewer, et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

CHARLES FOTH, Encanteur.
National Realty Co. Ltd.

Ansley & Ansley, avocats.

2 juil—2 9 16 23 30—août 1

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Julius Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,108—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Julia Henderson, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Rossi, Ethelred M. Stafford, avocats.

22 juil—22 26 31

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans —Division B — No 95,205.

Succession de Mme Félicie Oubre, veuve de Raphael Beauvais.

EN vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 95,205, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Félicie Oubre veuve de Raphael Beauvais led t ordre daté et signé le 17 juillet 1911 et adressé à Joseph L. Onorato Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne JEUDI, le 24 août 1911 la propriété foncière décrite en l'inventaire enregistré ci après, à savoir

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District, dans l'îlet No 39, borné par les rues Constantinople, Marengo, Chestnut et Coliseé, désigné comme lots 18 et partie de 17 sur un devis marqué A, annexé à un acte passé pardevant J. D. Augustin, ancien notaire en cette ville, le 22 mars 1869, le lot 18 mesurant 32 pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et partie du lot 17 mesurant dix-huit pieds de face à la rue Constantinople sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, les lots sont contigus et le lot 18 forme le coin des rues Chestnut et Constantinople.

2° Un certain lot de terre dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus désignée par la lettre B composé des parties des lots 16 et 17, sur un devis de D. E. Seghers, le 25 septembre 1895, annexé à un acte par devant W. R. Kerr, le 18 septembre 1903, commençant cinquante pieds de l'encoignure des rues Constantinople et Chestnut et mesurant trente pieds de face à la rue Constantinople sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant payer les taxes de 1911, et les actes de vente, s'il y en a pardevant Philip Gessier Jr notaire aux frais des acquéreurs incluant tous certificats, les acquéreurs devant déposer 10 pour cent (ne portant pas intérêt) au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato

Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

Merrick Lewis Gessier et Schwartz, avocats.

23 juil—23 30—août 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 96,793—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, — Division B.

Succession de Emiliano Martinez.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire intitulée Succession de Emiliano Martinez, Dossier No 96,793, ledit ordre daté et signé du 10 juillet 1911, et adressé à Joseph L. Onorato, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, JEUDI, le 17 août 1911, la propriété foncière énumérée dans l'inventaire enregistré comme suit:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé s'étendant et étant dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, dans l'îlet borné par ou compris entre les rues Lafitte, Claiborne, Jefferson et Carroll, et mesurant cinquante pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles. Ledit lot commençant à une distance de quatre vingt-dix pieds plus ou moins de l'encoignure des rues Claiborne et Lafitte.

2° Deux lots de terre en le "block" No 5, Nos 3 et 4, dans le Parc Ozone. Ledit lot No 5 est borné par le chemin de Mandeville, les rues Pear et Beach et la ligne de division du Parc Ozone, et mesurant chacun trente-cinq pieds de face à la rue Pear sur cinquante pieds de profondeur, plus ou moins.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant payer au-dessus et en plus du montant de leurs enchères toutes les taxes de la propriété dues et exigibles en l'année 1911. Les actes de vente, incluant frais de tous certificats devant être aux frais des acquéreurs pardevant J. M. Quintero, notaire. Un dépôt (ne portant pas d'intérêt) de 20 0/0 du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

16 juil—16 23 30—août 6 13 17

Garland Wolfe.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage, sans limite ou réserve. Trois splendides Cottages Doubles qui rapportent des revenus, à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 3 août 1911.

En vertu d'un jugement rendu par l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de Mme J. E. Fortier et als vs les mineurs Neivil Potteau et de Nathalie Botteau, Dossier No 93,668, en Cour ouverte le 20 juin 1911, et signé en Cour ouverte le 24 juin 1911, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, Jeudi, le 3 août 1911, les propriétés comme suit, à savoir:

(1) 162 et 164 rue Pélican. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 3, [autrefois No 13], borné par les rues Pélican, Delaronde, Bouny et Powder, désigné par la lettre B, sur devis dressé par Edgar Pilié, voyer, annexé à un partage par Charles T. Soniat, notaire, le 1er mars 1905, ledit devis étant daté du 20 janvier 1905, ledit lot mesurant 32' 10" 3" de face à la rue Pélican sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot commençant à une distance de 31' 1" de l'encoignure des rues Pélican et Bouny.

(2) 426 et 428 rue Le Beuf—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 74, borné par les rues Le Beuf, Alexis et Eliza, et la ligne de la propriété de A. Rebelet, ledit lot est désigné par le No 1, sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 31 janvier 1905, annexé à un partage, pardevant Charles T. Soniat, notaire, daté du 1er mars 1905, et mesurant 3 de face à la rue Le Beuf sur 153 9" de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commençant à une distance de 157' 8" de l'encoignure des rues Le Beuf et Eliza.

(3) 438 et 440 rue Le Beuf—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 74, borné par les rues Le Beuf Alix Eliza et la ligne de la propriété de A. Rebelet, ledit lot est désigné par le No 4, sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté du 31 janvier 1905, annexé à un partage pardevant Charles T. Soniat, notaire, daté du 1er mars 1905 et mesurant 32' de face à la rue Le Beuf, sur 153' 9" en profondeur entre lignes parallèles, ledit lot commençant à une distance de 61' 8" de l'encoignure des rues Le Beuf et Eliza.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisée en parcelles égales, représentées par billets en sommes convenables aux intérêts des personnes, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale. Les acquéreurs devant assurer les améliorations pour le montant de la portion du crédit et transférer la police au porteur des billets. Les actes de vente devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer les paiements des billets, et toutes les clauses usuelles en l'acte de vente les acquéreurs devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1911, et de payer 10 0/0 (sans intérêt) sur acompte du prix d'achat au moment de l'adjudication, la vente sujette aux baux existant et les acquéreurs ne devra recevoir les loyers que et à partir du passage des actes de vente et du paiement des prix. Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs.

GARLAND WOLFE, Encanteur.
824 rue Commune.

MM. Zengel, Thomas, Suttons et Loomis, avocats.

2 juil—2 9 16 23—août 3

Succession de Thomas J. Nolan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97,613—Division A — Attendu que Maurice Pichelong a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Nolan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—F. A. Middleton, avocat.

21 juil—21 25 30

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur Améliorées et Vacantes du Sixieme District.

Cottage Double, Nos 2639-2641 Place Belmont,

Coin Magnolia

Cottage Double tout Neuf, Nos 2635-2637 Place Belmont.

Connexion Sanitaire.

Cottage Simple, coin Magnolia et Hamonie,

Devant être Vendu en Bloc

Terrain Extra Grand pour Bâtir rue Magnolia,

Coin de la Place Belmont.

Deux Actions du Stock de la Constructors and Dealers Exchange,

Valeur au Pair de $100.

Succession de John W. Gonondors

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 97,090.

IL sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 10 août 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé du 28 juin 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No un ou 361, borné par l'avenue Louisiana, les rues Harmony, Sud Robertson et Magnolia et la Place Belmont, s'étendant à travers dudit îlet de la rue S. Robertson à la rue Magnolia d'après un devis privé annexé à un acte passé pardevant A. Guilbault, le 10 juillet 1909, la dite portion de terre mesurant [60] pieds de face à la Place Belmont sur une première profondeur et façade à la rue Magnolia de quatre-vingt-douze [92'] pieds deux [2"] pouces et trois [3"] lignes, de là se rétrécissant sur une ligne s'étendant vers la rue Sud Robertson et parallèle à la rue Harmony cinq [5'] pieds, de là sur une deuxième profondeur et façade à la rue Magnolia, de treize [13'] pieds, de là une façade à la rue Harmony de cinquante-cinq [55'] pieds, quatre [4"] pouces et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent huit [108'] pieds, un [1"] pouce et six [6"] lignes, et étant composé du tout des lots Nos 35 et 36 et une petite étendue dans le fond et façade à la rue Harmony, le tout comme il est démontré sur un plan dressé par Frank H. Waddell, E. C. daté du 3 juin 1907 et annexé à un acte passé pardevant A. Guilbault, notaire, le 10 juillet 1909.

Les améliorations comprennent les cottages doubles 2635-2637 et 2639-2641 Place Belmont et cottage simple, coin des rues Magnolia et Harmony.

2. Trois certains lots de terre, bâtisses, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 15, 16 et 17 de la partie de subdivision "nn", bornés par la place Belmont, l'avenue Louisiana, les rues Magnolia et Sud Robertson, sur un plan dressé par Frank H. Waddell, ingénieur civil, daté du 3 juin 1907, une copie photo-gravure de cela est annexée à un acte passé pardevant Fergus Kernan, notaire, le 26 mars 1908, d'après lequel plan lesdits lots sont contigus et mesurant chacun quarante-deux [42'] pieds, six [6"] pouces et sept [7"] lignes de face à la Place Belmont sur trente-neuf [39'] pieds dix [10"] pouces et quatre [4"] lignes de profondeur entre lignes parallèles, excepté ce lot No 15 ayant une profondeur et façade à la rue Magnolia de trente-neuf [39'] pieds dix [10"] pouces et six [6"] lignes sur une profondeur de quarante-et-un [41'] pieds deux [2"] pouces et sept [7"] lignes de largeur dans le fond, formant l'encoignure de la Place Belmont et la rue Magnolia.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs et la balance s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication et devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation, et toutes les clauses usuelles de sécurité et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès devant être nécessaires pour forcer la collection ou le paiement desdits billets. Les assurances sur les propriétés améliorées devant être cédées au porteur des billets jusqu'à ce qu'ils soient payés, les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente, les taxes de 1911 devant être payées par les acquéreurs, l'acte de vente pardevant Daniel J. Murphy, notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent de dépôt au moment de la vente, les actions du stock devant être vendues pour du comptant.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Guiseppe Biundo

No 94,713—Cour Civile de District.

Ferme de Fraises,

Près de Indépendance, en la paroisse de Tangipahoa, Lne, ayant bestiaux, avec récolte en culture, et outils et ustensiles.

JEUDI, LE 10 AOUT 1911,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District, rendu dans l'affaire et dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit.

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans la paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane et plus particulièrement décrit, comme suit.

Quarante arpents de terre situés dans la Section No Cinq, ville to No Cinq, sud du Range Sept est, commençant au coin sud est de la section Cinq, s'étendant nord au chemin public, connu comme chemin Hoover, s'étendant ouest de Independence, Lne, soixante-huit mètres et sept pieds, de là nord ouest au dit chemin quarante six mètres à un coin établi, de là due est, quatre-vingt-deux mètres et douze pieds à la ligne de section, de là due est quatre-vingt mètres au point de commencement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant d'une maison et trois dépendances dans le fond, aussi deux mulets, trois chevaux, deux wagons à labourer, cultivateurs, etc., ensemble avec seize arpents de plantes de fraises.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur démontré par billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1911 sur la propriété vendue et les frais des certificats nécessaires, de payer pour le passage de l'acte de vente pardevant — notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur
No 317 rue Carondelet.

Geo Montgomery, avocat.

9 juil—9 16 23 30—août 6 10